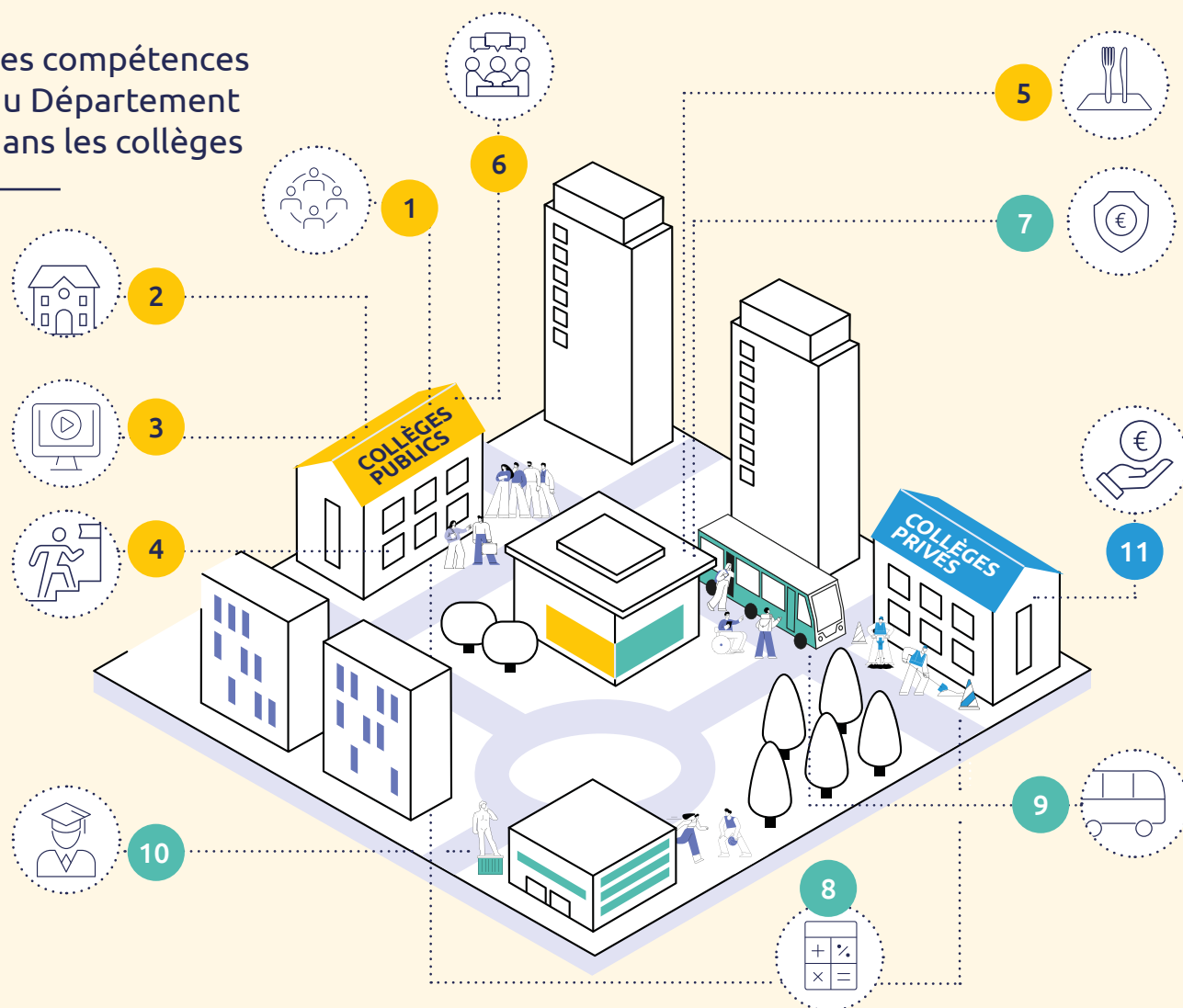


Les compétences du Département dans les collèges



Collèges publics

① Définition et adaptation de la sectorisation

Suivi et projection des effectifs, définition des secteurs de recrutement des collèges publics

② Immobilier

Construction, reconstruction, extension et entretien des bâtiments

③ Équipement

Mobilier, matériel informatique, équipement de cuisine...

④ Gestion des personnels techniques : recrutement, formation, accompagnement...

Personnels chargés de l'accueil, de l'entretien, de la maintenance, de la restauration et de l'internat

⑤ Restauration scolaire

Qualité des repas, équilibre alimentaire, développement des approvisionnements en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique, formation des équipes de cuisine, tarification, lutte contre le gaspillage alimentaire

⑥ Conseil d'administration

Dans les collèges publics, le conseil d'administration est l'assemblée délibérante qui prend les principales décisions concernant la vie du collège : budget, gestion comptable et financière, règlement intérieur, projet d'établissement, actions éducatives (voyages, sorties...). C'est aussi une instance de dialogue et de débats.

Présidé par le principal, il comprend l'équipe de direction, des représentants du personnel de l'établissement, des parents et des élèves, et des représentants des élus locaux.

Les conseillers départementaux siègent au conseil d'administration du collège de leur canton.

Collèges publics & privés

⑦ Bouclier tarifaire

Le prix du repas est plafonné à 2 € pour les élèves boursiers

⑧ Dotations financières

Pour le fonctionnement des établissements

⑨ Transport scolaire des élèves en situation de handicap

1 000 élèves et étudiants en bénéficient

⑩ Accompagnement des actions éducatives

Dans les domaines des sciences et de l'environnement, la culture, le sport et la santé, l'éducation civique et le devoir de mémoire, la découverte des entreprises

Collèges privés

⑪ Soutien aux travaux et investissements